



## MUNICIPALITE

---

### **PREAVIS N°19/2024 AU CONSEIL COMMUNAL**

**Tarification du quartier de Plan-Dessus :  
demande de crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de  
17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock**

<b>Commissions</b>	<b>Date - heure</b>	<b>Lieu</b>
Ad hoc	Ma. 07 mai 2024 à 18h00	HDV - Salle 2
COFI - Finances	Me. 24 avril 2024 à 18h15	Salle du Conseil communal
ComEn <sup>2</sup> - Environnement et énergie	Je. 25 avril 2024 à 18h30	HDV – Salle 6

Vevey, le 19 avril 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## 1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock dans le quartier de Plan-Dessus.

## 2. CONTEXTE

Le Plan Directeur Communal (PDCoM) fixe des objectifs de report modal vers la mobilité douce et les transports publics. Il prévoit également le réaménagement des rues de quartiers pour améliorer les espaces publics et limiter l'impact du trafic automobile sur les axes secondaires. Pour le quartier de Plan-Dessus, le PDCoM prévoit de prioriser la mobilité douce (piétons et vélos) par rapport au trafic motorisé. Ces principes sont cohérents avec les objectifs du Plan Climat communal. Lequel prévoit également une généralisation de la tarification du stationnement sur voirie pour l'horizon 2030 (mesure M.T.40)

Pour Plan-Dessus, il a été choisi de travailler simultanément sur les aspects urbanistiques, de stationnement et de mise en valeur de l'espace public. Ce travail permet ainsi de répondre aux sollicitations et préoccupations manifestées par la population concernant la circulation, la sécurité et l'amélioration du cadre de vie. Deux études ont ainsi été réalisées et présentées à la population :

### **Étude sociologique du stationnement<sup>1</sup>**

Cette étude a été réalisée par le bureau Mobil'homme en 2022 dans le quartier de Plan-Dessus. Elle a permis de mettre en évidence l'insatisfaction de tous les usagers de l'espace public, malgré ou en raison du nombre de places sur voirie important. D'une part les automobilistes ont des difficultés à trouver une place libre et d'autre part le nombre de places de stationnement ne permet pas une valorisation et sécurisation suffisante des rues et places du quartier. Il a également été constaté un usage abusif du disque de stationnement: il est tourné durant la journée pour dépasser les durées maximales de stationnement. Cela concerne tant des pendulaires que des habitant·e·s qui stationnent quotidiennement gratuitement sur le domaine public, alors que des macarons sont prévus à cet effet.

### **Master plan de Plan dessus<sup>2</sup>**

Les solutions proposées sont la relocalisation d'une partie du stationnement en périphérie du quartier et la tarification du stationnement dans le quartier. L'ouverture du parking Cour-aux-marchandises fin 2023 a permis d'offrir un premier parking en périphérie du quartier avec une offre de longue durée. Des parkings complémentaires sont prévus dans les plans d'affectation Reller et Fribourg, adoptés par le Conseil communal lors de sa séance du 14 mars 2024.

Ce report d'une partie des places de parc en périphérie du quartier permet donc un réaménagement progressif de l'espace public.

Le Master Plan permet d'avoir ainsi une vision d'ensemble et d'accompagner dans un premier temps le développement des plans d'affectations Les Moulins, Reller et Fribourg avec les projets de réaménagement des rues de Fribourg, Tilleuls et du quai de Copet. Le réaménagement de la place Robin, pour lequel le Conseil communal a accordé un crédit d'étude lors de sa séance du

<sup>1</sup> <https://demain.vevey.ch/planification/etude-sociologique-du-stationnement-a-plan-dessus/>

<sup>2</sup> <https://demain.vevey.ch/planification/master-plan-de-plan-dessus/>

14 mars 2024, fait également partie des réaménagements conséquents de l'espace public nécessitant la maîtrise du stationnement.

### 3. OBJECTIFS

La tarification du quartier de Plan-Dessus s'inscrit parfaitement dans les études précitées. L'objectif est de faciliter le stationnement dans le quartier en reportant les visiteurs de moyenne et longue durée dans le parking Cour-aux-marchandises et d'inciter les pendulaires au report modal.

Cette tarification répond par ailleurs aux besoins :

- Des résident·e·s, en réduisant la pression sur ce secteur au bénéfice de l'usage des macarons habitant ;
- Des client·e·s, entreprises, visiteuses et visiteurs, en garantissant la disponibilité de places de courte et moyenne durée dans le quartier.

La tarification du stationnement permet également d'accompagner les projets d'aménagement urbain dans ce quartier notamment en diminuant le trafic automobile à l'intérieur du quartier.

### 4. DESCRIPTIF DU PROJET

Il est prévu de rendre payant toutes les places de stationnement situées dans le quartier de Plan-Dessus. Les modifications de la réglementation du stationnement sont données en italique dans le tableau ci-après.

Le stationnement sera gratuit entre 12h00 et 13h30 afin de faciliter le stationnement des usagers et usagères venant prendre leur repas de midi dans le quartier (visiteurs des habitants ou clients des établissements de restauration). Cette réglementation est cohérente avec ce qui est appliqué dans les autres zones payantes de la commune. Le stationnement sera libre les dimanches et jours fériés, car il n'y a pas d'enjeux touristiques. Le risque que des usagers, sans lien avec le quartier, viennent tourner dans le quartier le dimanche pour trouver une place libre est considéré comme faible.

Horaire		Limitation horaire		Tarification	
Actuel	Future	Actuelle	Future	Actuelle	Future
08h00-19h00 Lundi-Samedi	<i>08h00-12h00/13h30-19h00</i> Lundi-Samedi	Max 2h	Max 2h	Gratuit	<i>2 CHF/h</i>
Libre les dimanches et jours fériés	Libre les dimanches et jours fériés				

Le détail du périmètre est donné sur la carte ci-après. Le chemin Vert et l'avenue des Crosets ne sont pas compris dans la nouvelle zone payante. La tarification de ces deux rues en périphérie du quartier est moins prioritaire. Il est toutefois prévu de les tarifier à terme lors des projets de requalification. Pour l'avenue des Crosets, le projet en cours pourrait aboutir à un réaménagement avec des travaux prévus en 2025. Pour le chemin Vert, une coordination avec la commune de Corsier-sur-Vevey est en cours mais la temporalité du projet n'est pas encore connue. Les places de stationnement sur le chemin Vert se situent majoritairement sur le territoire communal de Corsier-sur-Vevey.

En parallèle à la tarification de Plan-Dessus, il est prévu de rendre gratuite la première heure de stationnement au parking public Cour-aux-marchandises. Les objectifs sont de/d' :

- Inciter les visiteurs du quartier de Plan-Dessus venant pour de la moyenne durée (1 à 2 heures) à utiliser ce parking périphérique au quartier afin de répondre aux objectifs cités dans le chapitre 3.
- Rendre ce parking plus attractif pour les usagers se rendant au centre-ville pour de la moyenne à longue durée et ainsi diminuer le trafic au centre-ville.

Cette gratuité permettra également d'être compétitif avec le parking souterrain Centre-deux-Gares qui offre la première demi-heure.



Encadré rouge : Nouvelle zone payante (<https://map.cartoriviera.ch/s/893Vc>)

Afin de permettre la tarification de la nouvelle zone payante, l'installation de 21 nouveaux horodateurs est nécessaire. 17 horodateurs doivent être achetés et 4 horodateurs sont en stock. Ces derniers avaient été négociés par la commune en compensation du retard de livraison du fournisseur lors de l'achat des horodateurs utilisés pour tarifier Plan-Dessus et le quartier de la Prairie en 2022.

Les nouveaux horodateurs auront les caractéristiques suivantes :

- Système de N° de plaque d'immatriculation sans ticket ;
- Possibilité de délivrer une quittance sur demande de l'utilisateur ;
- Alimentation solaire ;
- Monnayeur acceptant les Francs suisses et les Euros ;
- Solution compatible avec les terminaux électroniques utilisées par les assistants de sécurité publique ;
- Logiciel permettant d'avoir des statistiques d'utilisation des horodateurs.

La possibilité de paiement par carte de crédit n'est pas proposée car cela engendrerait des coûts par transaction trop importants.

En effet, le coût minimum par transaction est de CHF 0.20 alors que le revenu par transaction est de maximum CHF 4.— pour les places de stationnement dans Plan-Dessus qui sont limités à 2h. Aucun horodateur sur le territoire communal ne propose la possibilité de paiement pas carte de crédit.

Le choix de la Municipalité s'est porté sur les horodateurs de Hectronic Schweiz AG. Le modèle d'horodateur est décrit en annexe.

La pose des horodateurs nécessite également la création de 21 socles en bétons ainsi que la modification de la signalisation.

## 5. ASPECTS FINANCIERS

### Equipement des nouvelles zones payantes

Les investissements liés à l'achat et la pose des 17 nouveaux horodateurs, à la pose des 4 horodateurs en stock et la modification de la signalisation sont les suivants :

	Nombre	Coûts [CHF]
<b>Prix des appareils</b>	17	61'200
<b>Gestion de projet</b>	1	2'700
<b>Livraison - Montage</b>	17	7'800
<b>Rabais</b>	1	-7'000
<b>Sous-total HT (Offre de Hectronic Schweiz AG)</b>		<b>67'700</b>
<b>Socles en béton</b>	21	20'000
<b>Modification signalisation</b>	1	10'000
<b>Sous-total HT</b>		<b>97'700</b>
<b>TVA 8,1%</b>		7'914
<b>Total TTC</b>		<b>105'614</b>
<b>Imprévu + Arrondi</b>		4'386
<b>Total TTC</b>		<b>110'000</b>

Aucun montant n'est prévu pour les prestations propres car le suivi du déploiement des horodateurs n'engendrera pas de charge de travail supplémentaire pour les services de la ville et se fera lors des coordinations usuelles entre les services concernés et l'Association sécurité riviera.

### Plan des investissements

Un montant de CHF 150'000.— est prévu en 2024 au plan des investissements de la législature 2021-2026, version du 20 novembre 2023, sous « Objets à engager » N° 186, pour des mesures de stationnement dans le quartier de Plan-Dessus.

### Financement

Les dépenses d'investissement pour l'équipement de la nouvelle zone payante s'élèvent à CHF 110'000.— TTC. La mesure ayant un impact positif sur la disponibilité des places de stationnement public en surface, la Municipalité propose de le financer par un prélèvement sur le compte 9282.05 « Fonds de réserve pour la création de places de stationnement ».

Un montant de CHF 150'000.— est prévu en 2024 au plan des investissements de la législature 2021-2026 pour des mesures de stationnement dans le quartier de Plan-Dessus.

### Amortissements

Le crédit demandé de CHF 110'000.— sera amorti linéairement selon les règles du MCH2, sur 10 ans par des prélèvements sur le compte de bilan N° 9282.05 « Fonds de réserve pour la création de places de stationnement », dont le capital au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 1'871'587.69, soit environ CHF 11'000.— par année.

### Coûts d'exploitation annuels

- l'entretien des appareils est évalué à CHF 2'500.—
- les frais liés à la gestion du logiciel s'élèvent à CHF 4'500.—
- les abonnements 4G Swisscom se montent à CHF 2'500.—
- l'entreprise prévoit une garantie sur le matériel de deux ans. Passé ce délai et en se basant sur le contrat de maintenance actuel, le montant est estimé à CHF 6'000.—

### Recettes

Les recettes estimées provenant de la nouvelle zone payante sont de l'ordre de CHF 200'000.—. Il faut noter qu'il est difficile d'avoir des estimations des revenus fiables pour les raisons suivantes :

- Les places de stationnement devenant payantes sont également disponibles pour les détenteurs d'un macaron habitants ;
- La tarification des places va induire un changement d'habitude et report potentiel du stationnement ;
- La gratuité de la première heure au parking Cour-aux-marchandises va inciter les usagers de moyenne durée à se rendre dans ce parking plutôt que dans le quartier.

Un des objectifs de la tarification des places en surface du quartier de Plan-Dessus est de reporter les usagers de longue durée dans le parking Cour-aux-marchandises qui offre une durée de stationnement plus longue. Cela sera bénéfique en termes de recette pour ce parking public.

### Récapitulatif

Budget d'exploitation	Dépenses [CHF]	Recettes [CHF]
Entretien des appareils	2'500	
Contrat de maintenance (dès la 3 <sup>ème</sup> année)	6'000	
Gestion du logiciel + abonnements Swisscom	7'000	
Revenus		200'000
<b>Total pour la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année</b>	<b>9'500</b>	<b>200'000</b>
<b>Gain net communal pour la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année</b>		<b>190'500</b>
<b>Total dès la 3<sup>ème</sup> année</b>	<b>15'500</b>	<b>200'000</b>
<b>Gain net communal dès la 3<sup>ème</sup> année</b>		<b>184'500</b>

## 6. MARCHÉS PUBLICS

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD), des adjudications en gré à gré peuvent être pratiquées pour l'acquisition des horodateurs, les socles en béton et la modification de la signalisation. Les coûts des horodateurs sont basés sur une offre d'Helectronic Schweiz AG, les coûts des socles et de la signalisation sont basés sur des devis estimatifs. Les adjudications seront prononcées, sous réserve de l'octroi du crédit demandé par le présent rapport-préavis.

## 7. PLANIFICATION

Une fois le préavis adopté, l'Association Sécurité Riviera implémentera le dispositif dans le quartier de Plan-Dessus. La commande et l'installation des horodateurs, ainsi que les modifications de signalisation nécessaires pourront se réaliser dans un délai de 3 mois.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

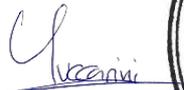
**VU** le préavis N° 19/2024, du 19 avril 2024, concernant la « Tarification du quartier de Plan-Dessus : demande de crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock »

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 110'000.— pour l'achat et la pose de 17 horodateurs et la pose de 4 horodateurs en stock.
2. de financer ce crédit par prélèvement sur le compte de bilan N° 9282.05 « Fonds de réserve pour la création de places de stationnement ».
3. d'amortir cette dépense selon les règles du MCH2.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire

  
Yvan Luccarini

  
Grégoire Halter



Membre de la Municipalité délégué : M. Antoine Dormond

Annexe : Document de présentation des horodateurs Citea

## Paiements

# Citea – tout le nécessaire pour vos transactions de paiement.

Grâce à son design modulaire et grâce à la flexibilité de ses composants, il est possible de configurer l'horodateur Citea sur mesure, selon vos besoins et exigences. L'horodateur Citea vous offre de nombreux avantages pour l'exploitation de vos parcs de stationnement.



Qualité et fiabilité sont toujours au rendez-vous. L'horodateur Citea a prouvé son efficacité, grâce à la robustesse de son boîtier en aluminium, dans le monde entier. De nombreuses villes et communes ont été séduites par la flexibilité de son système.

### Citea, la caisse automatique universelle

Il est possible de transformer le Citea en caisse automatique dans tous les lieux nécessitant le règlement d'un droit d'entrée ou de frais divers.

## Vos avantages

- ✓ **Élégance esthétique et robustesse**
- ✓ **Utilisation simplifiée et intuitive**
- ✓ **Nombreuses possibilités de personnalisation (fonction et design)**
- ✓ **Espace intérieur structuré**
- ✓ **Télémaintenance via un cloud, à tout moment et n'importe où**
- ✓ **SAV complet : centre d'appel de support, formation continue des collaborateurs et centre de réparations**

## Applications typiques

- ✓ Gestion des zones de stationnement sur et hors voirie
- ✓ Caisses automatiques pour systèmes tiers (par ex. taxe de séjour, droits d'entrée ou remises)

## Données techniques

<b>Dimensions</b>	H 1595 x L 405 x P 311 mm
<b>Poids</b>	Environ 80 kg, en fonction de la configuration
<b>Portée de la température</b>	Température de fonctionnement -20 °C à + 55 °C Température de stockage et de transport -40 °C à + 70 °C
<b>Classe de protection</b>	IP54 & IK10
<b>Puissance absorbée</b>	Utilisation solaire : Solaire + batterie rechargeable 12 V/65 Ah Utilisation sur secteur : 110 V/230 V AC (-15 %/+10 %) + batterie rechargeable 12 V/7 Ah
<b>Humidité relative</b>	jusqu'à 100 % (condensation autorisée)
<b>Affichage/Indication</b>	Affichage tactile TFT Affichage LCD rétro éclairé
<b>Certificats</b>	Certifié CE selon la norme EN 12414 Certificat VDE Classe P2, P3 et P4
<b>Taux de recyclage</b>	97 %

## Variations

- **Avec alimentation solaire**  
Version standard : 16 Wp interne  
Pour les charges plus élevées, les emplacements critiques :  
39 Wp (interne ou externe)
- **Design individuel**  
Couleur du boîtier au choix, en option avec impression publicitaire et avec revêtement antigraffiti
- **Affichage LCD** avec 6 touchers

## Options & Packages

- **Diverses options de paiement**
- **Écran digital TFT** de 9 pouces
- **Connexion modem 4G ou connexion LAN**  
pour la transmission de données
- **Ticket digital** via code QR ou e-mail
- **Lecteur de code QR** pour lire les codes QR ou les codes à barres

## Combinez avec



### Administration centralisée via un logiciel backend :

Administration des données de base et des paramètres, gestion des bons et des limites et restrictions des produits en temps réel, installation dans votre réseau ou en tant que solution SaaS



### Interface tiers :

Flexibilité de l'échange de données entre différents fournisseurs tiers



### Surveillance en temps réel via une application :

Suivez en temps réel les messages d'état et prenez rapidement les mesures nécessaires en cas d'urgence

